




Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le   
ID : 085-218503001-20220712-4920220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet;  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaients présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°49/2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL.

Conformément à la comptabilité M57 qui s'applique désormais, les amortissements sont calculés au prorata temporis et non plus en année N+1, ce qui implique des ajustements budgétaires en cours d'exercice.

De plus pour tenir compte des admissions en non-valeur, il est également nécessaire d'inscrire les crédits au compte 6541 du budget primitif.

Il est proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

6541- créances irrécouvrables..... 2 500.00  
6811- amortissements ..... 5 000.00  
6227- Frais d'actes ..... - 2500.00

Recettes :

7811- ..... 5 000.00

Section d'investissement

Dépenses :

2804182- ..... 5 000.00

Recettes :

28041582- ..... 5 000.00

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le **SLD**  
ID : 085-218503001-20220712-4920220-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications telles que présentées
- **DELEGUE** Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault



Signé électroniquement par : Laurent Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES  
Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLC

ID : 085-218503001-20220712-5020220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26

Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°50/2022 : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES.

Chaque année le Trésorier adresse aux collectivités la liste des sommes non recouvrées, malgré les procédures engagées à l'encontre des débiteurs.

Il convient donc d'admettre ses dettes en non-valeur, ce qui a pour effet de les annuler.

Le montant s'élève à 1 215.65 €. Il s'agit de dettes de restaurant scolaire et de mise en fourrière d'un véhicule (250 €).

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre la somme de 1 215.65 € en non-valeur
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif
- **DELEGUE** Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault

Signé électroniquement par : Laurent  
Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault







Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 085-218503001-20220712-5120220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaients présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°51/2022 : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE- LOTISSEMENT LE PLESSIS

En 2019, le Conseil Municipal avait souscrit une convention lotissement auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 1 500 000 €, aux fins de financer une partie du foncier nécessaire à l'urbanisation du lotissement du Plessis.

Cette convention lotissement est arrivée à échéance.

Au regard du foncier restant à commercialiser et des opportunités d'acquisitions foncières qui se présentent dans le cadre des OAP inscrites au PLU, il est proposé de reconduire cette ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000.00 € au taux de 0.53%  
Ce taux ne s'applique qu'aux sommes utilisées et prorata temporis de leur utilisation.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000.00€ au taux de 0.53%, pour une durée de 1 an auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le 13/07/2022  
ID : 085-218503001-20220712-5120220-DE

- **DECIDE de modifier le budget lotissement le Plessis ainsi qu**
  - Section d'investissement
  - Dépenses
    - 1641.....900 000 €
  - Recettes
    - 1641.....900 000 €
- **DELEGUE Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir**

Laurent FAVREAU  
Maire de Venarsault



Signé électroniquement par : Laurent Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venarsault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-218503001-20220713-522022B-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°52/2022 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT – 1 500 000 €- RESTRUCTURATION DU CENTRE-BOURG.

Le budget 2022 ne prévoyait pas d'emprunt, le besoin du recours à l'emprunt étant prévu dans le cadre du plan prévisionnel d'investissement, à partir de 2023, pour financer notamment le centre-bourg.

Toutefois, au regard de l'évolution rapide des taux d'intérêts et des difficultés de recours à l'emprunt au regard de la conjoncture politique et économique, il est proposé de bloquer un emprunt de 1 500 000 € dès à présent afin de limiter l'impact des taux d'intérêt sur le budget.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, Les propositions suivantes ont été reçues :

| Banque              | Taux | Périodicité échéance | Frais de dossier | Durée  |
|---------------------|------|----------------------|------------------|--------|
|                     | Fixe |                      |                  |        |
| Crédit Mutuel océan | 2.44 | Trimestrielle        | 1 500.00 €       | 20 ans |
| Crédit Agricole     | 2.81 | Trimestrielle        | 1 500.00 €       | 20 ans |

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-218503001-20220713-522022B-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un emprunt de 1 500 000.00 € auprès du Crédit Mutuel Océan au taux de 2.44% sur une durée de 20 ans avec échéances trimestrielles.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU

Maire de Venansault




Signé électroniquement par  
Favreau  
Date de signature : 15/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois





Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le   
ID : 085-218503001-20220712-5320220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°53/2022 : APPROBATION DE L'ACTE RESERVATAIRE POUR L'ACQUISITION DE 2 CELLULES COMMERCIALES DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE-BOURG.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration du centre-bourg, le phasage prévoit la construction d'ilots commerciaux et de logements.  
Le premier ilot qui va être construit dans le périmètre de l'Espace Clemenceau, va accueillir le bureau de tabac-presse et l'auto-école.

-Le gérant du tabac-presse a exprimé le souhait d'être, dans un premier temps, locataire de sa cellule avant d'envisager à moyen terme une acquisition.

Le montant de l'acquisition s'élève à 310 986.35 € TTC.

La commune appliquerait en suite un loyer mensuel de 1 000 € TTC.

-la gérante de l'auto-école sollicite également le portage de la cellule par la commune.

Le montant de l'acquisition s'élève à 151 129.57 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :


- **APPROUVE** les clauses de l'acte réservataire rédigé par Maître GOURAUD, Notaire en charge de la vente des biens.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire ou Madame GABORIAU en cas d'empêchement, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault







Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le   
ID : 085-218503001-20220712-5420220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre,  
DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER  
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas,  
BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-  
MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine  
(pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER  
Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD),  
BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent  
FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à  
Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°54/2022 : AVENANT AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

La commune a décidé d'adhérer au contrat CNP (assurance statutaire du personnel) pour permettre  
le remboursement au profit de la commune des frais de personnel dans le cas d'arrêt maladie,  
accident de travail et décès.

Les conditions de taux proposées par la CNP tenaient compte des conditions réglementaires en  
vigueur.

Toutefois, 2021 a vu paraître de nouvelles dispositions réglementaires qui ont fait évoluer de  
manière significative les obligations statutaires des collectivités.

- Congé de paternité : la durée du congé paternité pour une naissance simple est portée à 25  
jours fractionnables
- Temps partiel thérapeutique : le temps partiel thérapeutique est désormais possible au terme  
d'un arrêt de 3 mois (contre 6 mois auparavant)
- Modalités de calcul du capital décès : les ayants droits de la personne décédée ne percevront  
plus 4 fois le montant forfaitaire fixé par l'article D 361-1 du code de la sécurité sociale (3  
476 €), mais un capital décès égal à la dernière rémunération annuelle brute perçue par  
l'agent décédé.

Par exemple pour un agent de catégorie C dont l'indice est de 380, le capital décès serait  
porté de 13 904 € à 21 280 €.

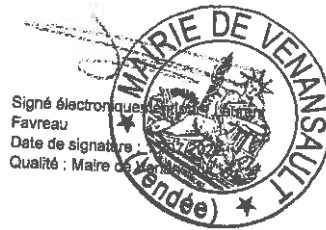
La CNP assurance fait donc évoluer ses dispositions contractuelles et applique une hausse du taux  
de cotisation de la garantie décès de 0.13%.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le **SLC**  
ID : 085-218503001-20220712-6420220-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du taux de 0.13% de la garantie décès.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 085-218503001-20220712-5520220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°55/2022 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Dans le cadre du remplacement d'un poste d'ATSEM, le poste va être confié en interne à un adjoint technique.

Toutefois le poste ce cet adjoint technique est ouvert sur un temps de travail inférieur au temps de travail du poste ATSEM.

Afin de permettre de nommer l'agent sur ses nouvelles fonctions, il est proposé d'augmenter son temps de travail pour le porter à 90% d'un temps plein.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique pour le porter à 90% d'un temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif
- DELEGUE Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir


Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault



Signé électroniquement par :  
Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault





Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le   
ID : 085-218503001-20220712-5620220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°56/2022 : ACQUISITION PROPRIETE LIBAUD - AE 32

Les conjoints LIBAUD ont décidé de céder le bien cadastré AE 32 (maison d'habitation et terrain) situé rue de Saint André.

Ce bien est situé dans le périmètre de l'OAP (orientation programmée d'aménagement) au PLU. Afin de permettre l'aménagement du périmètre concerné, Monsieur le Maire a fait usage du droit de préemption.

Il est donc proposé d'acquérir ce bien au prix de 125 000 €.

Vu la saisie du service des Domaines en date du 16 juin 2022, sous le numéro 2021/85300-Venansault 9082812,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de valider l'usage du droit de préemption urbain et d'acquérir la propriété AE 32 au prix de 125 000 €
- DELEGUE Monsieur le Maire ou Madame GABORIAU en cas d'empêchement, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault


Signé électroniquement par  
Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault









Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le   
ID : 085-218503001-20220712-5720220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°57/2022 : CESSION PARCELLES AE 258 ET AE 259- RUE PIERRE LOUE

Dans le cadre du projet d'aménagement du pôle santé et bien-être de la rue Pierre Loué, les gérantes de l'institut Terre de Beauté souhaitent se porter acquéreur d'une partie de la propriété « Epaud » située rue Pierre Loué.

Le géomètre ayant procédé au bornage du terrain, il est proposé de céder la parcelle AE 259 d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> à la SCI TDB GRONDIN-LEGOUDIVES.

La pédicure est quant à elle acquéreur de la parcelle AE 258 d'une superficie de 112 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder cette parcelle également.

Le prix de cession serait de 40 € HT le m<sup>2</sup>.

Vu a saisie du service des domaines en date du 16 juin 2022, sous le numéro 2021/85300 Venansault 9082641,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de céder :
  - La parcelle AE 259 à la SCI TDB GRONDIN-LEGOUDIVES
  - La parcelle AE 258 0 Madame NEAU-SEERNELS Pascale
  - FIXE le prix de vente à 40€ HT le m<sup>2</sup>
- DELEGUE Monsieur le Maire ou Madame GABORIAU en cas d'empêchement, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault



Signé électroniquement par :  
Favreau  
Date de signature : 13/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, CASSARD Pierre, DELAMURE Joëlle, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Dominique RABAUD), BESSON Marine (pouvoir à Elise AUGEREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), GARNIER Dominique (pouvoir à Pierre CASSARD), HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Louissette OUVRARD), BOUYER Alain (pouvoir à Tanguy GUILLET), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Laurent FAVREAU), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Marianne PORCHER), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE), DUSSILLOL Francine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

### N°58/2022 : DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT LE CLOS VERT

Le lotissement du Clos Vert, situé route de Mouilleron le Captif, arrive en phase de commercialisation et de construction.

Le propriétaire souhaite procéder à la dénomination de la voie afin de pouvoir adresser les terrains.

Deux noms de rue sont proposés pour rester dans la thématique du secteur :

- Rue des Noisetiers
- Rue des Frênes

Il est proposé de retenir l'un d'entre eux.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer la voie du lotissement du Clos Vert : impasse des Noisetiers
- **DELEGUE** Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU  
Maire de Venansault

Signé électroniquement par : Laurent Favreau  
Date de signature : 15/07/2022  
Qualité : Maire de Venansault



